



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

N°3  
nov. 2016  
édition française

# éducation ch

Sommaire:

## ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DES 27 ET 28 OCTOBRE 2016

Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

### ZOOM

Coopération confédération-cantons dans l'espace suisse de formation (COF) page 4

Les agences spécialisées du domaine de l'éducation pages 4 et 5

### ACTUALITÉS EN BREF

Nouveautés IDES - Côté agences spécialisées page 6

## ÉDITORIAL

# AVANT LE PASSAGE DU TÉMOIN

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, je passerai le témoin de la présidence de la CDIP à mon estimée collègue Silvia Steiner avec la certitude qu'il sera entre de bonnes mains: celles d'une personne compétente et investie dans sa mission. Il m'est désormais permis de jeter un regard rétrospectif sur ces années passionnantes passées à la tête de la CDIP et d'espérer que mes collègues ont perçu mon travail de la même manière que je l'ai conçu: un travail de médiateur qui tienne compte des multiples visions



Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS) et président de la CDIP

de la politique d'éducation, des intérêts de chacun des cantons et, selon les cas, de ceux de chacune des régions linguistiques. La recherche du consensus est la clé de voûte de ce travail. La question de l'équilibre entre l'harmonisation du système éducatif et l'autonomie des cantons revient en outre très souvent.

Je suis convaincu que les cantons peuvent consolider leur souveraineté en matière de formation au moyen d'une coopération accrue. Ces dix dernières années, ils ont entrepris des projets plus ambitieux que ceux réalisés en plusieurs décennies, et leurs efforts ont déjà porté beaucoup de fruits, par exemple sur le plan de l'harmonisation des structures et des objectifs de la scolarité obligatoire. Aujourd'hui, il y a lieu de se focaliser sur les tâches essentielles et sur leur mise en œuvre, à un rythme raisonnable et en suivant une démarche lisible pour l'ensemble des parties impliquées.

En ce qui concerne la question des langues, je reste convaincu que les cantons doivent et parviendront à stabiliser une situation déjà largement coordonnée. On ne saurait ici qualifier d'inopportune la mise en garde de la Confédération. Une intervention de cette dernière marquerait en revanche un échec des cantons.

Les cantons peuvent aujourd'hui s'appuyer sur un ensemble d'outils performants. Pour atteindre les objectifs fixés, la volonté commune des directrices et directeurs de l'instruction publique reste néanmoins nécessaire. Je pense aussi que, dans notre pays fédéraliste et plurilingue, l'estime et le respect mutuels sont indispensables, et ce, tant dans les relations entre les cantons que dans celles avec la Confédération, le corps enseignant et les autres partenaires. Il m'a été donné d'être témoin de cette estime et de ce respect mutuels. J'en suis reconnaissant, tout comme je suis reconnaissant de la confiance qui m'a été accordée.

## À L'ORDRE DU JOUR

# ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DU 27 ET 28 OCTOBRE 2016

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Le Comité de la CDIP se réunit quatre fois par an.

L'assemblée d'automne se déroule sur deux jours. La CDIP a été accueillie cette année par le canton du Valais. Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée plénière des 27 et 28 octobre 2016 et de la séance du Comité du 27 octobre 2016. ▶

## Admission des titulaires d'une maturité spécialisée à l'examen Passerelle: révision approuvée

*Assemblée plénière des 27 et 28 octobre 2016:* l'Assemblée plénière a approuvé le 27 octobre 2016 une modification du règlement de la CDIP relatif à l'examen Passerelle. Le Conseil fédéral a approuvé le 9 novembre 2016 une révision analogue de son ordonnance sur l'examen Passerelle. Dès l'année prochaine, les titulaires d'une maturité spéci-



## Silvia Steiner élue présidente de la CDIP

*Assemblée plénière des 27 et 28 octobre 2016:* l'Assemblée plénière a élue la conseillère d'Etat zurichoise Silvia Steiner au poste de présidente de la CDIP. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'actuel président de la CDIP, le conseiller d'Etat de Bâle-Ville Christoph Eymann, quittera le Conseil d'Etat de son canton en février 2017.

| [www.cdip.ch](#) > Actuel > Communiqués de presse

lisée pourront également, à l'instar des titulaires d'une maturité professionnelle, avoir accès à cet examen complémentaire (examen Passerelle) et, en cas de réussite, étudier ensuite à l'université.

| [www.cdip.ch](#) > Actuel > Communiqués de presse

## CDIP 2015+: réexamen achevé de la structure organisationnelle et des mandats des agences spécialisées

*Comité du 27 octobre 2016:* dans le cadre du projet CDIP 2015+, la CDIP a analysé en 2014 l'orientation stratégique de ses activités ainsi que ses priorités. Cette réflexion thématique a débouché sur un nouveau programme de travail pour les années 2015–2019, que la CDIP a adopté le 18 juin 2015. Ce nouveau programme est placé sous le leitmotiv de la consolidation.

La réflexion thématique s'est accompagnée d'un réexamen de la structure organisationnelle actuelle de la CDIP (quels sont les organes

## Susanne Hardmeier nommée secrétaire générale

*Assemblée plénière des 27 et 28 octobre 2016:* l'Assemblée plénière a nommé Susanne Hardmeier secrétaire générale de la Conférence. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2017.

| [www.cdip.ch](#) > Actuel > Communiqués de presse

nécessaires et quelles doivent être leurs tâches). Les mandats délivrés par la CDIP à ses agences spécialisées ont également été scrutés à la loupe. Ce processus arrive maintenant à son terme. En font notamment partie les décisions suivantes, prises par le Comité le 27 octobre 2016:

- approbation du mandat de prestations du Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES) pour les années 2017–2020 (Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire [CPS] jusqu'au 31 décembre 2016)
- approbation du mandat de prestations du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) pour les années 2017–2020
- approbation de la convention de prestations concernant les tâches de l'agence spécialisée educa.ch pour les années 2017–2020
- approbation des nouveaux statuts communs des conférences spécialisées de la CDIP en matière de formation professionnelle, d'orientation et de formation continue. Les trois conférences continueront d'exister, mais leur collaboration s'en trouvera à la fois simplifiée et renforcée.

| Pour en savoir plus sur les agences spécialisées > article page 4

| Statuts des conférences spécialisées: [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) > Documentation > Recueil des bases légales 2.4

## Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation (COF): convention approuvée

*Assemblée plénière des 27 et 28 octobre 2016:* l'Assemblée plénière a approuvé une convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans l'espace suisse de formation. Elaborée à l'initiative de la Confédération, cette convention découle de la nouvelle base légale dont se dote actuellement la Confédération pour assurer sa participation à la coopération dans l'espace suisse de formation.

| Pour en savoir plus > article page 4

## Accords spéciaux

### Ecoles professionnelles: adaptation des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

*Conférence de l'AEPPr du 28 octobre 2016:* la Conférence des cantons signataires de l'accord sur les écoles professionnelles (AEPPr) a adapté les tarifs s'appliquant aux écoles professionnelles pour l'année scolaire 2018/2019. Ils seront de 14 500 francs (actuellement: 14 700) pour les écoles professionnelles à plein temps et de 7700 francs (comme actuellement) pour les écoles à temps partiel. Ces montants correspondent aux contributions annuelles que les cantons doivent verser pour chaque élève inscrit dans une école professionnelle ou une formation transitoire d'un autre canton.

| [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) > Documentation > Recueil des bases légales 3.6.1



Silvia Steiner, conseillère d'Etat (ZH), présidente de la CDIP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**ZOOM**

# COOPÉRATION CONFÉDÉRATION-CANTONS DANS L'ESPACE SUISSE DE FORMATION (COF)

*La Confédération et les cantons coopèrent sur certaines questions d'éducation. Ils dotent d'un commun accord cette coopération, dont les bases déjà bien établies, d'une structure englobant l'ensemble des thèmes concernés, désignée par l'acronyme COF (pour coopération dans l'espace suisse de formation).*

La Constitution fédérale charge la Confédération et les cantons de veiller ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. La Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI) et les cantons (à travers la CDIP) s'acquittent de ce mandat en collaborant étroitement et d'une manière qui a fait ses preuves depuis des années. La CDIP fonde les travaux qu'elle mène en commun avec la Confédération sur le concordat scolaire. Quant à la Confédération, elle est en train de créer à cet effet une nouvelle base légale, qui sera permanente. La loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation (LCESF), qui fait partie du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 soumis actuellement aux Chambres fédérales, lui permettra de poursuivre sa participation aux projets communs tels que le Monitorage de l'éducation en Suisse ou PISA, de reconduire ses mandats de prestations aux agences spécialisées du domaine de l'éducation ou d'en délivrer de nouveaux.

La LCESF prévoit que la Confédération et les cantons concluent, afin de concrétiser cette coopération, une convention sur la coopération dans l'espace suisse de formation. L'Assemblée plénière de la CDIP en a approuvé le texte le 28 octobre 2016. La convention sera signée en décembre par le conseiller fédéral chargé de la formation et par le président de la CDIP.

La Confédération et les cantons ont saisi l'occasion fournie par cette formalisation côté fédéral pour analyser dans leur globalité les formes et organes de cette collaboration, dont certaines existent depuis longtemps, et pour les restructurer en supprimant dans le même temps les organes dont les fonctions étaient devenues redondantes, l'idée étant de mettre en place une structure promettant à cette collaboration une efficacité optimale.

La structure de la COF ne changera rien à la répartition des tâches entre les différents échelons étatiques ou à la compétence des organes politiques. Il n'y aura pas de nouvel organe de décision. Mais, pour toute tâche confiée conjointement à la Confédération et aux cantons (telle que le monitorage de l'éducation, la réalisation des enquêtes PISA, etc.), le chef ou la cheffe du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le président ou la présidente de la CDIP veilleront ensemble à la cohérence des processus concernés dans le cadre d'un comité politique. Sur le plan opérationnel, il y aura une direction des processus composée d'un membre de la direction du SEFRI et du secrétaire général ou de la secrétaire générale de la CDIP. Elle pourra mettre sur pied des comités de coordination pour les sujets posant à la coopération des défis particuliers ou dans le traitement desquels différents partenaires veulent être impliqués. Cette solution est prévue à l'heure actuelle pour le monitorage de l'éducation et pour la numérisation de l'éducation. La coopération se fera dans le cadre de sa nouvelle structure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ZOOM**

# LES AGENCE(S) SPÉCIALISÉE(S) DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

*Il existe des agences spécialisées au service de la coopération en matière d'éducation depuis plus de 50 ans; elles sont actives à l'échelon national et assument des tâches dans des domaines thématiques précis.*

La première agence spécialisée créée par les directeurs de l'instruction publique était un service de documentation. Se remémorer cela est intéressant, tout comme le fait que ce service a été mis sur pied à l'époque avec la Confédération (Département fédéral de l'intérieur, DFI) et dirigé conjointement avec elle. Il était alors notamment chargé de collecter des informations sur le système scolaire et éducatif suisse, de les traiter et de les faire connaître, mais également de renseigner les institutions suisses et étrangères. C'était en 1962 et, depuis, le besoin de disposer d'informations centralisées sur le système éducatif suisse n'a jamais diminué. Dans un système décentralisé, il faut aussi d'abord «se connaître les uns les autres» pour pouvoir «apprendre les uns des autres».

**Fonction:** les agences spécialisées mettent à disposition des expertises ciblées sur des questions précises et développent des produits ou proposent des prestations pour toute la Suisse.

**Mandat et financement:** la CDIP confie généralement aux agences spécialisées un mandat de prestations ou conclut avec elles une convention de prestations. Dans les deux cas, les cantons leur versent des contributions de base via la CDIP et leur achètent en outre des prestations dont ils sont les premiers utilisateurs. La Confédération coopère en général aussi avec les agences spécialisées en concluant avec elles des conventions de prestations et en leur versant d'importants montants (qui correspondent environ à la moitié du financement total); parfois, elle leur délivre également en plus des mandats ponctuels. En ce qui concerne movetia et éducation21, le financement de base est assuré par la Confédération. éducation21 est par ailleurs financée par le biais de divers mandats, dont un mandat de prestations conféré par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin).

**Base légale:** la gestion d'agences spécialisées ou la coopération avec de telles agences sont des tâches prévues à l'art. 1 du concordat scolaire de 1970 et à l'art. 20 des statuts de la CDIP («pour l'exécution de certaines tâches»). Depuis 2006, il est explicitement précisé dans la Constitution fédérale que la Confédération et les cantons «assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures» (art. 61a, al. 2). Les agences spécialisées du domaine de l'éducation font partie de ces «autres mesures».

**Nouvelle orientation:** les mandats de certaines agences spécialisées ont été réexaminés dans le cadre du projet CDIP 2015+. Un nouveau mandat de prestations a ainsi été établi pour le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (WBZ CPS). Ce dernier continuera à travailler pour les autorités et les cantons en tant que centre de compétences pour les écoles du secondaire II, mais il ne proposera plus de cours de formation continue, raison pour laquelle il a été rebaptisé. L'agence spécialisée educa.ch va elle aussi, dans une certaine mesure, changer d'orientation. Dans la nouvelle convention de prestations que la CDIP et le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) ont conclue avec elle, le côté «support technique» a en effet été relégué au second plan pour donner la priorité à l'élaboration d'expertises visant à soutenir les responsables de l'éducation dans toutes les questions en lien avec la numérisation du domaine de l'éducation.

**Centre d'information et de documentation de la CDIP (IDES)**

IDES rassemble systématiquement, traite et rend accessibles les informations relatives à l'enseignement et à l'éducation en Suisse. A travers ses services, IDES donne une image cohérente du système éducatif suisse et contribue à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et de l'importance de ce dernier dans un pays plurilingue. Une partie essentielle de son travail consiste à documenter les variations cantonales du système éducatif suisse, notamment au moyen d'enquêtes auprès des cantons.



Michel Rohrbach, responsable

Créé en 1994, succédant au Centre de documentation CESDOC créé à Genève en 1962  
Siège: Berne  
Forme juridique: rattaché au Secrétariat général de la CDIP  
Collaborateurs: 4,8 EPT\*

**Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES)**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, CES sera le centre de compétences de la CDIP pour les thématiques relatives au degré secondaire II. Il soutiendra les autorités concernées sur les questions liées à l'encouragement et au développement des gymnases et des écoles de culture générale ainsi qu'au passage vers les hautes écoles. Il mettra en réseau les acteurs du domaine, coordonnera les offres de formation continue et servira d'intermédiaire pour les prestations de soutien en matière de développement des écoles et de développement de la qualité.



Martin Baumgartner, directeur

Agence spécialisée fondée en 1969 en tant que Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)  
Siège: Berne  
Forme juridique: institution de la CDIP  
Collaborateurs: 11 EPT\*

**Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)**

Le CSFO fournit des prestations étendues dans les domaines de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), déchargeant ainsi les cantons. Il réalise à cet effet des documents d'information et de travail destinés aux offices de la formation professionnelle, aux entreprises formatrices, aux personnes en formation ainsi qu'à d'autres groupes cibles et assure des services dans le domaine des procédures de qualification. Le CSFO fournit aux spécialistes de l'OPUC dans toute la Suisse les outils de travail nécessaires à leur activité quotidienne. Il a sa propre maison d'édition et gère d'importants portails en ligne, comme orientation.ch.



Jean-Paul Jacquot, directeur

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007  
Siège: Berne  
Forme juridique: institution de la CDIP  
Collaborateurs: 53,8 EPT\*

**Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES)**

L'IPES est une institution de la CDIP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il procède à l'évaluation externe d'établissements scolaires, réalise des enquêtes standardisées, accompagne les auto-évaluations des écoles professionnelles et des écoles de maturité et soutient les cantons dans le développement de démarches qualité pour le degré secondaire II.



Ivo Schorn, directeur

Siège: Zurich  
Forme juridique: institution de la CDIP  
Collaborateurs: 4,75 EPT\*

**Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation (CSRE)**

Par ses activités et ses prestations, le CSRE contribue à renforcer la recherche en éducation en Suisse. Il s'attache à promouvoir le dialogue entre les milieux concernés, à savoir la politique, la pratique, l'administration et la recherche. Le CSRE documente les travaux et les résultats de la recherche portant sur le système éducatif suisse, donne des informations à ce sujet, analyse l'état de la recherche sur les questions éducationnelles d'actualité et publie tous les quatre ans le rapport sur l'éducation en Suisse.



Stefan C. Wolter, directeur

Créé en 1974

Siège: Aarau

Forme juridique: institution de la Confédération et des cantons (CDIP)

Le conseiller d'Etat Manuele Bertoli (TI) préside la commission de surveillance.

Collaborateurs: 7,6 EPT\*

**Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)**

Le CSPS est géré par une fondation et fonctionne depuis 1985 pour la CDIP comme centre de compétences dans les questions de pédagogie spécialisée. Le centre soutient les cantons dans l'application de leurs stratégies en matière de pédagogie spécialisée, l'application du concordat sur la pédagogie spécialisée ainsi que dans l'introduction et l'utilisation des instruments prévus par ce dernier (notamment la procédure d'évaluation). Il assure la circulation des informations entre les bureaux cantonaux, les services fédéraux et les associations faîtières et fournit sur demande des expertises sur des questions d'actualité de la pédagogie spécialisée.



Beatrice Kronenberg, directrice

Romain Lanners, directeur dès le 1<sup>er</sup> mars 2017

Siège: Berne

Forme juridique: fondation de droit privé

Sandra Hutterli préside le conseil de fondation.

Collaborateurs: 10 EPT\*

**educa.ch****educa.ch**

La révolution numérique et l'incidence de la numérisation dans l'enseignement mettent au défi la politique de l'éducation. L'agence spécialisée educa.ch apporte son soutien aux cantons et à la Confédération par son expertise au croisement des TIC (technologies de l'information et de la communication) et du système éducatif. Elle contribue à faciliter l'accès aux services numériques dans le domaine de l'éducation.



Toni Ritz, directeur

Siège: Berne

Forme juridique: coopérative de droit privé

La conseillère d'Etat Monika Knill (TG) préside le conseil d'administration.

Collaborateurs: 22 EPT\*

**movetia / Agence spécialisée pour la promotion des échanges et de la mobilité**

Placée sous la responsabilité de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM), l'agence spécialisée movetia contribuera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la promotion des échanges et de la mobilité dans la formation, et ce par un travail d'information, des mesures d'encouragement et des activités de mise en réseau. Elle succédera à la Fondation ch, qui assume jusqu'à la

fin de l'année des fonctions similaires sur mandat de la Confédération.

Siège: Berne

Forme juridique: fondation de droit privé  
Josef Widmer, directeur suppléant du  
SEFRI, préside le conseil de fondation.

Olivier Tschopp, directeur (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016)



**éducation21 / Centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, éducation21 soutient notamment les écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II ainsi que les hautes écoles pédagogiques dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable. Les différents thèmes qui relèvent de l'EDD – éducation à l'environnement, apprentissage global, démocratie et droits de l'homme, santé, économie, etc. – sont ainsi traités sous un même toit.

Siège principal: Berne

Forme juridique: fondation de droit privé  
La conseillère d'Etat Silvia Steiner (ZH)  
préside le conseil de fondation.

Collaborateurs: 30,3 EPT\*

Jürg Schertenleib, directeur

\* EPT: équivalents plein temps (1 EPT = taux d'occupation de 100 %)



## ACTUALITÉS EN BREF

# NOUVEAUTÉS IDES

## Structures scolaires, grilles horaires, assurance qualité



Pour chaque canton, on trouve sur le site web de la CDIP une présentation graphique des structures scolaires cantonales (scolarité obligatoire) et des formations proposées dans le degré secondaire II et le degré tertiaire. Le Centre d'information et de documentation IDES a mis à jour ces présentations pour l'année scolaire 2016/2017, en collaboration avec les départements cantonaux de l'instruction publique.

Les dossiers thématiques IDES suivants ont aussi été actualisés:

- Grilles horaires de la scolarité obligatoire: degrés primaire et secondaire I (état: année scolaire 2016/2017) <http://edudoc.ch/record/123731>
- L'assurance et le développement de la qualité au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II (formation générale): bases légales (état: juin 2016) <http://edudoc.ch/record/122647>

| [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) > Système éducatif suisse > Enquêtes auprès des cantons > Structures scolaires cantonales

| [www.edudoc.ch](http://www.edudoc.ch) > Dossiers thématiques IDES

# CÔTÉ AGENCES SPÉCIALISÉES

## Que faire après l'école? Informations pour les personnes migrantes



Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a complètement revu et augmenté la brochure Que faire après l'école. Cette publication s'adresse principalement aux personnes migrantes. Elle leur donne, sur 116 pages et en sept langues (albanais, allemand, anglais, français, italien, serbe et espagnol), des informations sur les voies de formation en Suisse et sur le système éducatif. Parallèlement, des fiches d'information destinées au même public cible ont été mises en ligne sur orientation.ch. Elles existent en 14 langues et présentent elles aussi le système éducatif suisse, les différentes carrières professionnelles ainsi que les possibilités de formation initiale et continue.

| [www.shop.sdbb.ch](http://www.shop.sdbb.ch) > recherche: «Que faire après l'école?»

| [www.orientation.ch/migration](http://www.orientation.ch/migration)

## Impressum

éducation<sup>ch</sup> paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

édition N° 3, novembre 2016

Edition française, tirage 450

Editeur & copyright:



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra deli directurs chantunals da l'educazion publica

Rédaction:

Adresse:

Edition en ligne:

Téléphone/fax:

Site Web/courriel:

Conception graphique:

Mise en page:

Impression:

Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)

Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6,  
Case postale, 3001 Berne

[www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) > Documentation > Infolettres

+41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50

[www.cdip.ch\\_edk@edk.ch](mailto:www.cdip.ch_edk@edk.ch)

kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne

Secrétariat général CDIP

Ediprim SA, Biel-Bienne